



**AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS ABSORBES  
CONCERNANT LES FUSIONS PRENANT EFFET LE 8 NOVEMBRE 2019**

Luxembourg, le 28 juin 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous adressons la présente afin de vous informer que les Conseils d'administration de PARWORLD, BNP Paribas L1 et THEAM QUANT (les Sociétés) ont décidé de fusionner les compartiments suivants, sur la base de l'Article 32 des Statuts de PARWORLD et BNP Paribas L1 d'une part, et de l'Article 24 des Statuts de THEAM QUANT d'autre part (la Fusion) :

Compartiments absorbés	Compartiments absorbants	Date effective de la Fusion*	Date du dernier ordre*	Date d'évaluation du rapport d'échange*	Date de calcul du rapport d'échange*	Date d'évaluation de la première VNI*	Date de calcul de la première VNI*
PARWORLD Quant Equity World Guru (Fonds maître de BNP Paribas L1 Equity World Guru)	THEAM QUANT - Equity World GURU***	8 nov. 2019	30 oct. 2019	7 nov. 2019	8 nov. 2019	8 nov. 2019	11 nov. 2019
BNP Paribas L1 Equity World Guru (Fonds nourricier de PARWORLD Quant Equity World Guru)			29 oct. 2019		8 nov. 2019**		
PARWORLD Quant Equity Europe Guru	THEAM QUANT - Equity Europe GURU	8 nov. 2019	31 oct. 2019	7 nov. 2019	8 nov. 2019	8 nov. 2019	11 nov. 2019

\*\*\* Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

\* Dates :

- Date effective de la Fusion – Date à laquelle la fusion est effective et définitive.
- Date du dernier ordre – Dernière date à laquelle les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont acceptés jusqu'à l'heure limite du Compartiment absorbé.  
Les ordres reçus sur le Compartiment absorbé après cette date seront refusés.  
Les actionnaires des Compartiments absorbant et absorbé n'approuvant pas la fusion peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'à cette date.
- Date d'évaluation du rapport d'échange – Date d'évaluation des actifs sous-jacents pour le calcul du rapport d'échange.
- Date de calcul du rapport d'échange – Date à laquelle le rapport d'échange de la fusion est calculé.
- Date d'évaluation de la première VNI – Date d'évaluation des actifs sous-jacents pour le calcul de la première VNI post-fusion.
- Date de calcul de la première VNI – Date à laquelle la première VNI post-fusion (avec les portefeuilles fusionnés) est calculée.

\*\* Le 8 novembre 2019, deux VNI seront calculées à des fins d'alignement sur le compartiment PARWORLD Quant Equity World Guru :

- o La 1ère VNI sera évaluée le 6 novembre 2019,
- o La 2de VNI sera évaluée le 7 novembre 2019 et servira à calculer le rapport de fusion.

Ces Fusions se dérouleront en deux étapes, comme suit :

- Premièrement, le compartiment PARWORLD Quant Equity World Guru sera transféré (le « **Transfert** ») dans le compartiment similaire non actif THEAM QUANT - Equity World GURU\*\*\*, tel qu'il est défini dans la section I. « **TRANSFERT** » ; et

- Deuxièmement, le compartiment BNP Paribas L1 Equity World Guru fusionnera avec le compartiment THEAM QUANT - Equity World GURU\*\*\*.

En parallèle, et de manière indépendante, le compartiment PARWORLD Quant Equity Europe Guru fusionnera avec le compartiment THEAM QUANT - Equity Europe GURU (la « Fusion ») telle qu'elle est définie dans la section II. « FUSIONS ».

Les règles applicables à l'ensemble de l'opération (Transfert et Fusion) sont détaillées dans la section III. « RÈGLES APPLICABLES AU TRANSFERT ET AUX FUSIONS ».

\*\*\*Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

## I. TRANSFERT

Le Compartiment absorbant suivant sera **créé** suite au Transfert :

<i>Compartiment absorbé</i>	<i>Compartiment absorbant</i>
PARWORLD Quant Equity World Guru	THEAM QUANT - Equity World GURU***

Les actions émises seront fusionnées comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>Code ISIN</i>	<i>Compartiment absorbé</i>	<i>Action</i>	<i>Devise de référence</i>	<i>Compartiment absorbant</i>	<i>Action</i>	<i>Devise de référence</i>	<i>Code ISIN</i>
LU0774754948	<b>PARWORLD Quant Equity World Guru</b>	Classic-CAP*	USD	<b>THEAM QUANT - Equity World GURU***</b>	C ACC*	USD	LU1893655602****
LU0774754948		Classic-CAP Valorisée en EUR	USD		C EUR ACC	EUR	LU1893655867****
LU0774755085		Classic RH EUR-CAP	EUR		C EUR H ACC	EUR	LU1893656089****
LU0774755325		I-CAP	USD		I ACC	USD	LU1893657640****
LU0774755325		I-CAP Valorisée en EUR	USD		I EUR ACC	EUR	LU1893657996****
LU0774755325		I-CAP Valorisée en GBP	USD		I GBP ACC	GBP	LU1893658457****

\* Malgré la différence de dénomination, les classes d'actions « Classic » des Compartiments absorbés et les classes d'actions « C » du Compartiment absorbant présentent les mêmes caractéristiques.

\* Malgré la différence de dénomination, la catégorie « CAP » des Compartiments absorbés et la catégorie « ACC » du Compartiment absorbant signifient que les actions concernées sont des catégories de capitalisation présentant les mêmes caractéristiques.

\*\*\* Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

\*\*\*\* Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbants qui ne sont pas encore enregistrées en France seront proposées au public en France au moment de la fusion

## II. FUSIONS

La Fusion suivante sera effectuée dans un Compartiment absorbant **déjà créé**. Un Rapport d'échange sera ensuite calculé :

<i>Compartiments absorbés</i>	<i>Compartiments absorbants</i>
BNP Paribas L1 Equity World Guru	THEAM QUANT - Equity World GURU***
PARWORLD Quant Equity Europe Guru	THEAM QUANT - Equity Europe GURU

Les actions émises seront fusionnées comme indiqué dans le tableau suivant :

<i>Code ISIN</i>	<i>Compartiments absorbés</i>	<i>Action</i>	<i>Devise de référence</i>	<i>Compartiments absorbants</i>	<i>Action</i>	<i>Devise de référence</i>	<i>Code ISIN</i>
LU1056593343	<b>BNP Paribas L1 Equity World Guru</b>	Classic-CAP*	USD	<b>THEAM QUANT - Equity World GURU***</b>	C ACC*	USD	LU1893655602****
LU1056593426		Classic-DIS	USD		C Dis	USD	LU1893655784****
LU1056593699		Classic EUR-CAP	EUR		C EUR ACC	EUR	LU1893655867****
LU1056593772		Classic EUR-DIS	EUR		C EUR Dis	EUR	LU1893655941****
LU1056593855		Privilege EUR-CAP	EUR		Privilege EUR ACC	EUR	LU1893657210****
LU1056593939		Privilege EUR-DIS	EUR		Privilege EUR DIS	EUR	LU1995620025****
LU1056594077		I EUR-CAP	EUR		I EUR ACC	EUR	LU1893657996****

<i>Code ISIN</i>	<i>Compartiments absorbés</i>	<i>Action</i>	<i>Devise de référence</i>	<i>Compartiments absorbants</i>	<i>Action</i>	<i>Devise de référence</i>	<i>Code ISIN</i>
LU0774754435	<b>PARWORLD Quant Equity Europe Guru</b>	Classic-CAP	EUR	<b>THEAM QUANT - Equity Europe GURU</b>	C ACC	EUR	LU1235104293
LU0774754435		Classic-CAP Valorisée en USD	EUR		C USD ACC	USD	LU1235104459****
LU0776280454****		Classic-DIS	EUR		C DIS	EUR	LU1235104376
LU0774754609		Privilege- CAP	EUR		Privilege ACC	EUR	LU1235104707
LU0774754518****		N-CAP	EUR		N ACC	EUR	LU1235104020
LU0774754781		I-CAP	EUR		I ACC	EUR	LU1235105779
LU0774754781		I-CAP Valorisée en USD	EUR		I USD ACC	USD	LU1235105936****
LU0774754781		I-CAP Valorisée en GBP	EUR		I GBP ACC	GBP	LU1235106231****

\* Malgré la différence de dénomination, les classes d'actions « Classic » des Compartiments absorbés et les classes d'actions « C » du Compartiment absorbant présentent les mêmes caractéristiques.

\* Malgré la différence de dénomination, la catégorie « CAP » des Compartiments absorbés et la catégorie « ACC » du Compartiment absorbant signifient que les actions concernées sont des catégories de capitalisation présentant les mêmes caractéristiques.

\*\*\* Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

\*\*\*\* Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbants qui ne sont pas encore enregistrées en France seront proposées au public en France au moment de la fusion.

\*\*\*\*\* Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbés ne sont pas enregistrées en France.

### **III. RÈGLES APPLICABLES AU TRANSFERT ET À LA FUSION**

#### **1) Contexte**

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg décide de rationaliser sa gamme de fonds en éliminant les compartiments à faibles performances et/ou les doublons. Dans le cadre de cette politique de rationalisation, il a été décidé de centraliser tous les compartiments GURU dans THEAM QUANT afin de les gérer avec le maximum d'efficacité.

La justification détaillée applicable aux Fusions uniquement est décrite ci-dessous au point 5.

#### **2) Impact du Transfert et de la Fusion sur les Actionnaires absorbés**

Veillez noter que la Fusion aura les impacts suivants :

- Les actionnaires des Compartiments absorbés qui ne font pas usage de leur droit de faire procéder au rachat de leurs actions, tel qu'exposé au point 7) ci-dessous, deviendront des actionnaires des Compartiments absorbants.
- Les Compartiments absorbés seront dissous sans liquidation par le transfert de l'ensemble de leurs actifs et passifs dans les Compartiments absorbants.  
Les Compartiments absorbés cesseront d'exister à la date effective des fusions.
- Comme lors de toute fusion, ces opérations peuvent comporter un risque de dilution de la performance pour les Actionnaires absorbés, en raison, principalement, des différences dans les stratégies adoptées (cf point 5 ci-après).
- Tous les frais liés à ces fusions (y compris les Frais d'audit) seront supportés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, la Société de gestion de PARWORLD et de BNP Paribas L1.

#### **3) Impact du Transfert et de la Fusion sur les Actionnaires absorbants**

Veillez noter les points suivants :

##### *a. Concernant le Transfert*

- Le Compartiment absorbant sera activé par le Transfert.
- Les premiers ordres des Compartiments absorbants seront acceptés à compter de la Date d'évaluation de la première VNI indiquée dans le tableau calendrier initial ci-dessus.

##### *b. Concernant la Fusion*

- Les Fusions n'auront pas d'impact pour les actionnaires des Compartiments absorbants.

#### 4) Organisation de l'échange d'actions

Si vous êtes **inscrit au registre des Actionnaires**, vous recevrez des actions nominatives.

Si vous êtes un **actionnaire titulaire d'actions au porteur**, vous recevrez des actions au porteur.

##### **a. Dispositions spécifiques applicables au Transfert**

Les Actionnaires absorbés recevront, dans le Compartiment absorbant, le même nombre d'actions, dans une catégorie et une classe enregistrées dans la même devise que les actions qu'ils détiennent au sein du Compartiment absorbé, sur la base d'un rapport d'échange d'une (1) action du Compartiment absorbé pour une (1) action du Compartiment absorbant.

##### **b. Dispositions spécifiques applicables aux Fusions qui en résultent**

Les Actionnaires absorbés recevront, dans les Compartiments absorbants, de nouvelles actions dont le nombre est calculé en multipliant le nombre d'actions détenues dans les Classes absorbées par le rapport d'échange.

Les rapports d'échange seront égaux à la valeur nette d'inventaire (VNI) par action des Classes absorbées sur la VNI par action des Classes absorbantes correspondantes, sur la base de l'évaluation des actifs sous-jacents.

Le cas échéant, les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et, éventuellement, des passifs à la date du calcul du rapport d'échange seront les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VNI, tels que décrits dans le chapitre « Valeur nette d'inventaire » du Livre I des prospectus des Sociétés.

En cas d'incohérences entre les règles d'évaluation des titres détenus dans les Compartiments absorbant et absorbé, les Compartiments absorbés seront, à titre exceptionnel, évalués selon les règles des Compartiments absorbants le Jour d'évaluation du rapport d'échange.

Lorsqu'une classe d'actions du Compartiment absorbant n'est pas active à la date des rapports de calcul, le rapport de fusion sera calculé en utilisant une valeur à 100,00 dans la Devise d'évaluation.

Aucun montant en espèces ne sera versé au titre de la fraction de l'Action absorbante attribuée au-delà de la troisième décimale.

#### 5) Justification et différences importantes entre les Compartiments absorbé et absorbant

Les **différences** entre les **Sociétés** absorbée et absorbante sont les suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>PARWORLD</b>	<b>BNP Paribas L1</b>	<b>THEAM QUANT</b>
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Exercice social	Du 1er octobre au 30 septembre	Du 1er janvier au 31 décembre	Du 1er janvier au 31 décembre
Assemblée générale annuelle des Actionnaires	Le troisième mercredi du mois de janvier	Le 25 avril	Le dernier vendredi du mois d'avril
Dividendes	En principe, le 31 décembre	En principe, le 30 avril	En principe, le 31 mai

**Les différences** entre les **Compartiments** absorbé et absorbant sont les suivantes :

Dans le cadre de la politique de rationalisation de la gamme de fonds, il a été décidé de centraliser tous les compartiments GURU dans THEAM QUANT afin de les gérer avec le plus d'efficacité possible.

##### **a. Transfert**

Il n'y a aucune différence entre les deux compartiments impliqués dans le Transfert. Ils possèdent les mêmes caractéristiques, notamment :

- Gestionnaire d'investissement
- Objectif d'investissement (à l'exception d'une clarification concernant la formulation)
- Politique d'investissement
- Stratégie d'investissement

Toutes les autres caractéristiques sont également similaires, telles que le Processus de gestion des risques, les Risques de marché spécifiques, le Profil type de l'investisseur, la Devise comptable, les Frais courants, le SRRI, le Cycle de VNI et le Jour d'évaluation.

**b. Fusions**

**En ce qui concerne les Fusions, les différences** entre les Compartiments absorbé et absorbant sont les suivantes :

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Guru » Compartiment absorbé (fonds nourricier)	« THEAM QUANT - Equity World GURU***» Compartiment absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « PARWORLD Quant Equity World Guru »	<p>1.1 L'objectif du Compartiment est d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en s'exposant à un panier dynamique d'actions cotées ou opérant sur les marchés mondiaux, dont les composantes sont choisies selon une méthode de sélection systématique reposant sur une analyse fondamentale des entreprises.</p> <p>1.2 Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC.</p>
Politique/ Stratégie d'investissement	<p>Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Compartiment maître.</p> <p>Le reste est composé d'actifs liquides accessoires. Quelles que soient les circonstances, le portefeuille de titres du compartiment ne peut être composé que du Compartiment maître.</p>	<p>2.1 Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment applique une stratégie d'investissement quantitative (la Stratégie) consistant à prendre des positions longues sur un panier diversifié d'actions mondiales par le biais de l'indice BNP Paribas GURU™ Equity All Country TR USD (l'Indice de la Stratégie).</p> <p>2.2 Le modèle utilisé pour élaborer l'Indice de la Stratégie vise à sélectionner des actions selon une approche Rentabilité/Perspectives/Valorisations. L'objectif étant de sonder l'univers d'investissement afin d'identifier des titres bénéficiant d'un modèle de gestion pérenne, de perspectives favorables et de valorisations attrayantes. L'univers d'investissement de l'Indice de la Stratégie est composé des plus grandes capitalisations boursières mondiales qui offrent des conditions de liquidité satisfaisantes.</p> <p>2.3 L'indice BNP Paribas GURU™ Equity All Country TR USD (code Bloomberg : BNPIGWAN Index) est un indice libellé en USD, calculé dividendes nets réinvestis. L'Indice de la Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions mondiales. Il repose sur un modèle systématique conçu par BNP Paribas et est rééquilibré chaque mois selon un algorithme spécifique. Pour de plus amples informations sur l'Indice de la Stratégie, les investisseurs sont invités à consulter la page suivante : <a href="https://indx.bnpparibas.com">https://indx.bnpparibas.com</a> (en anglais). La liste complète de ses composantes et des informations relatives à la performance sont disponibles sur cette même page. La méthode de calcul de l'indice est quant à elle disponible directement sur la page : <a href="https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/GWANTR.pdf">https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/GWANTR.pdf</a>. Les investisseurs peuvent obtenir, dans un délai d'une semaine, une copie papier du règlement de l'Indice de la Stratégie, sur demande écrite à envoyer à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09. E mail : <a href="mailto:Am.maqs.cibsalessupport@bnpparibas.com">Am.maqs.cibsalessupport@bnpparibas.com</a>.</p>

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Guru » Compartiment absorbé (fonds nourricier)	« THEAM QUANT - Equity World GURU***» Compartiment absorbant
Politique/ Stratégie d'investissement		<p>2.4 La performance de l'Indice de la Stratégie (et, de manière indirecte, de celle du Compartiment) sera amputée des frais de répliation annuels liés au réajustement mensuel de chaque portefeuille, des frais d'innovation et des frais de liquidité fixés à 0,30 %, appliqués à l'exposition à la Stratégie (c.-à-d. approximativement 100 % de la VNI du Compartiment).</p> <p>2.5 La Stratégie peut être exposée à des actifs éligibles libellés dans des devises autres que la Devise de référence du Compartiment. Les fluctuations des taux de change peuvent ne pas être couvertes par la Stratégie et avoir une incidence positive ou négative sur sa valeur.</p> <p>2.6 Le Compartiment ne se prévaut pas des limites de diversification accrues prévues par l'article 44 de la Loi de 2010 et décrites plus en détail à la Section 6 de la section Généralités.</p> <p>2.7 La Stratégie sera mise en œuvre selon une Politique de répliation synthétique, par le biais d'instruments financiers dérivés de gré à gré (notamment des TRS), ou à l'aide de liquidités, en investissant directement dans le panier d'actions constituant l'indice.</p> <p>2.8 Si la Stratégie est mise en œuvre selon la Politique de répliation synthétique, le Compartiment investira ses actifs dans des Valeurs mobilières ou des Instruments du marché monétaire (les Actifs de financement) et échangera jusqu'à 100 % de la performance des Actifs de financement par le biais d'instruments financiers dérivés de gré à gré afin de s'exposer à l'Indice de la Stratégie. Les TRS seront utilisés dans le cadre des limites maximales et attendues de l'actif, telles qu'elles ont été définies dans la section 4.17 de la section Généralités. Les actifs sous-jacents consisteront principalement en l'Indice de la Stratégie.</p> <p>2.9 À tout moment, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs nets dans des actions et/ou des titres assimilés émis par des sociétés de n'importe quel pays autre qu'un pays ne collaborant pas à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. La part restante, à savoir 25 % maximum de ses actifs, peut être investie dans n'importe quelles autres Valeurs mobilières, dans des instruments dérivés, des Instruments du marché monétaire et/ou des liquidités, ainsi que, dans une limite fixée à 15 % de ses actifs nets, en titres de créance de toute nature, et dans une limite fixée à 10 % de ses actifs nets, en OPCVM et/ou en OPC.</p>

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Guru » Compartiment absorbé (fonds nourricier)	« THEAM QUANT - Equity World GURU*** » Compartiment absorbant
Politique/ Stratégie d'investissement		<p>2.10 À la date du présent prospectus, les indices utilisés par le Compartiment au sens du Règlement sur les indices de référence, leurs administrateurs ainsi que leur statut d'inscription sur la liste dressée par l'AEMF, conformément à l'article 36 du Règlement sur les indices de référence, sont décrits dans l'Annexe 1 du présent Prospectus (« Informations sur les indices utilisés au sens du Règlement sur les indices de référence »).</p> <p>2.11 Le Compartiment peut utiliser des Techniques de GPE, conformément aux dispositions prévues dans la section 4 et, en particulier, dans le paragraphe 4.7 de la section Généralités.</p>
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés.	Les instruments dérivés de gré à gré (notamment les TRS), tels qu'ils sont définis dans le prospectus de THEAM QUANT, peuvent être utilisés aux fins de mise en œuvre de la Stratégie.
Risques de marché spécifiques	<p>Risques spécifiques du Compartiment nourricier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identiques aux risques du Compartiment maître</li> </ul> <p>Risques spécifiques du Compartiment maître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de contrepartie</li> <li>• Risque lié aux instruments dérivés</li> <li>• Risque opérationnel et risque de conservation</li> <li>• Risque lié aux marchés émergents</li> <li>• Risques liés aux investissements dans certains pays</li> </ul>	<p>(a) Actions ;</p> <p>(b) Volatilité des marchés ;</p> <p>(c) Risque de change ;</p> <p>(d) Conflits d'intérêts ;</p> <p>(e) Utilisation d'instruments financiers dérivés.</p>
Profil type de l'investisseur	<p>Ce compartiment convient aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;</li> <li>• sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;</li> <li>• peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;</li> <li>• peuvent tolérer la volatilité.</li> </ul>	Les investisseurs dans le Compartiment doivent comprendre et être capables d'évaluer la Stratégie, les caractéristiques et les risques du Compartiment pour pouvoir prendre une décision d'investissement en toute connaissance de cause.
Principales différences : • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs	<p>- Le Compartiment absorbé nourricier BNP Paribas L1 Equity World Guru investit ses actifs dans son Compartiment maître PARWORLD Quant Equity World Guru, lequel est transféré dans le Compartiment THEAM QUANT - Equity World GURU***.</p> <p>- En conséquence de ce qui précède, le choix du Compartiment THEAM QUANT - Equity World GURU*** comme Compartiment absorbant est lié i) aux similitudes entre les deux compartiments en matière d'actifs ciblés finaux et, ii) au fait que cette fusion simplifiera la structure en éliminant les doublons parmi les véhicules d'investissement et en améliorant la qualité de l'exécution.</p>	
Jour d'évaluation	<p>À chaque jour de la semaine au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour, sauf si la valeur nette d'inventaire du Compartiment maître n'est pas calculée.</p> <p>Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet <a href="http://www.bnpparibas-am.com">www.bnpparibas-am.com</a>.</p>	<p>Un Jour d'évaluation correspond à tout jour ouvré, sauf si une ou plusieurs places boursières sur lesquelles sont investis au moins 10 % des actions du compartiment sont fermées ou devraient l'être. Toutefois, la société de gestion peut publier une valeur nette d'inventaire lors d'un jour ouvré donné même si ce seuil de 10 % est franchi.</p>

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Guru » Compartiment absorbé (fonds nourricier)	« THEAM QUANT - Equity World GURU***» Compartiment absorbant
Centralisation des ordres	16 h 00 CET pour les ordres STP, 12 h 00 CET pour les ordres non STP deux jours avant le Jour d'évaluation (J-2)	Au plus tard, avant 16 h 00 (CET) le jour précédant le Jour d'évaluation concerné
Commissions indirectes	0,35 %	Pas de commissions indirectes
Frais courants : • « Classic »  • « Privilege » • « I »	À la date du présent document : • 1,85 % (y compris commission de gestion de 1,40 %)  • 1,16 % (y compris commission de gestion de 0,70 %) • 0,86 % (y compris commission de gestion de 0,65 %)	• À la date du présent document : 1,85 % (y compris commission de gestion de 1,50 %) <sup>****</sup> • 1 % (y compris commission de gestion de 0,75 %) <sup>****</sup> • 0,86 % (y compris commission de gestion de 0,75 %) <sup>****</sup>

Le Jour de calcul et de publication de la VNI, le Jour de règlement des ordres, le SRR1 (5), la Procédure de gestion des risques (Approche par les engagements), la Devise comptable, et toute autre caractéristique ne figurant pas dans le tableau ci-dessus sont les mêmes pour les Compartiments absorbé et absorbant.

\*\*\* Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

\*\*\*\* Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbants qui ne sont pas encore enregistrées en France seront proposées au public en France au moment de la fusion

Caractéristiques	« PARWORLD Quant Equity Europe Guru » Compartiment absorbé	« THEAM QUANT - Equity Europe GURU » Compartiment absorbant
Objectif d'investissement	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.	1.1 L'objectif du Compartiment est d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en s'exposant à un panier dynamique d'actions cotées ou opérant sur les marchés européens, dont les composantes sont choisies selon une méthode de sélection systématique reposant sur une analyse fondamentale des entreprises.  1.2 Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC.
Politique/ Stratégie d'investissement	Le compartiment adopte une stratégie dynamique d'investissement consistant en une sélection quantitative d'actions européennes. La stratégie peut être mise en œuvre de façon directe ou synthétique, par souscription d'instruments dérivés sur indices comme les swaps de performance.  À tout moment, le compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays membre de l'Espace économique européen et autre qu'un État ne collaborant pas à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.  La part restante, à savoir 25 % maximum de ses actifs, peut être investie en d'autres valeurs mobilières quelconques, instruments dérivés, instruments du marché monétaire et/ou liquidités, ainsi que, dans une limite fixée à 15 % des actifs, en titres de créance de toute nature, et dans une limite fixée à 10 % des actifs, en OPCVM et/ou OPC.	2.1 Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment applique une stratégie d'investissement quantitative (la Stratégie) consistant à prendre des positions longues sur un panier diversifié d'actions européennes par le biais de l'indice BNP Paribas GURU® Equity Europe NTR EUR (code Bloomberg : BNPGEINT Index) (l'Indice de Stratégie).  2.2 Le modèle utilisé pour élaborer l'Indice de la Stratégie vise à sélectionner des actions selon une approche Rentabilité/Perspectives/Valorisations. L'objectif étant de sonder l'univers d'investissement afin d'identifier des titres bénéficiant d'un modèle de gestion pérenne, de perspectives favorables et de valorisations attrayantes. L'univers d'investissement de l'Indice de la Stratégie est composé des plus grandes capitalisations boursières européennes qui offrent des conditions de liquidité satisfaisantes.



Caractéristiques	« PARWORLD Quant Equity Europe Guru » Compartiment absorbé	« THEAM QUANT - Equity Europe GURU » Compartiment absorbant
Politique/ Stratégie d'investissement	<p>En vue d'une gestion saine du portefeuille et/ou à des fins de couverture, le compartiment peut investir, entre autres, dans des instruments dérivés comme des swaps de performance, des TRS* non financés et/ou des contrats à terme et/ou des certificats. Il peut conclure des contrats de mise en pension et/ou de prise en pension.</p> <p><i>*Des TRS pourraient être utilisés pour obtenir une exposition à l'univers d'investissement du compartiment. L'un des « Indices de la Stratégie » qui pourrait être utilisé pour obtenir une exposition à l'univers d'investissement du compartiment est le BNP Paribas GURU® Equity Europe NTR EUR Index (Code Bloomberg : BNPGEINT Index). L'Indice de la Stratégie pourrait être utilisé à des fins d'investissement ou de gestion de portefeuille efficace avec l'objectif de gérer efficacement les flux de trésorerie et d'obtenir une meilleure couverture des marchés. L'univers d'investissement de l'Indice de la Stratégie susmentionné est composé des plus grandes capitalisations boursières européennes qui offrent des conditions de liquidité satisfaisantes. Le modèle utilisé pour élaborer cet Indice de la Stratégie vise à sélectionner des actions selon une approche Rentabilité/Perspectives/Valorisations. L'objectif étant de sonder l'univers d'investissement afin d'identifier des titres bénéficiant d'un modèle de gestion pérenne, de perspectives favorables et de valorisations attrayantes. Il repose sur un modèle systématique conçu par BNP Paribas et est rééquilibré chaque mois selon un algorithme spécifique. Ce rééquilibrage n'implique aucun coût pour le compartiment. De plus amples informations sur les indices de la stratégie, leur composition, leur calcul et les règles de contrôle et de rééquilibrage périodiques, ainsi que sur la méthodologie générale utilisée figurent sur le site Internet <a href="https://indx.bnpparibas.com">https://indx.bnpparibas.com</a>.</i></p>	<p>2.3 L'Indice de la Stratégie est un indice libellé en EUR, calculé dividendes nets réinvestis. C'est également un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions européennes. Il repose sur un modèle systématique conçu par BNP Paribas et est rééquilibré chaque mois selon un algorithme spécifique. Ce rééquilibrage n'implique aucun coût pour l'Indice de la Stratégie. Pour de plus amples informations sur l'Indice de la Stratégie, les investisseurs sont invités à consulter la page suivante : <a href="https://indx.bnpparibas.com">https://indx.bnpparibas.com</a> (en anglais). La liste complète de ses composantes et des informations relatives à la performance sont disponibles sur cette même page. La méthode de calcul de l'indice est quant à elle disponible directement sur la page : <a href="https://indx.bnpparibas.com/nr/GELNMTR.pdf">https://indx.bnpparibas.com/nr/GELNMTR.pdf</a>. Les investisseurs peuvent obtenir, dans un délai d'une semaine, une copie papier du règlement de l'Indice de la Stratégie, sur demande écrite à envoyer à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - MAQS CIB SALES SUPPORT - TSA 47000- 75318 Paris Cedex 09. E-mail : <a href="mailto:Am.maqs.cibsalessupport@bnpparibas.com">Am.maqs.cibsalessupport@bnpparibas.com</a>.</p> <p>2.4 La Stratégie peut être exposée à des actifs éligibles libellés dans des devises autres que la Devise de référence du Compartiment. Les fluctuations des taux de change peuvent ne pas être couvertes par la Stratégie et avoir une incidence positive ou négative sur sa valeur.</p> <p>2.5 Le Compartiment ne se prévaudra pas des limites de diversification accrues prévues par l'article 44 de la Loi de 2010 et décrites plus en détail à la Section 3.16 de la section Généralités.</p> <p>2.6 La Stratégie est mise en œuvre selon une Politique de réplication synthétique, par le biais d'instruments financiers dérivés de gré à gré (notamment des TRS), ou à l'aide de liquidités, en investissant directement dans le panier d'actions constituant l'indice.</p> <p>2.7 Si la Stratégie est mise en œuvre selon la Politique de réplication synthétique, le Compartiment investira ses actifs dans des Valeurs mobilières ou des Instruments du marché monétaire (les Actifs de financement) et échangera jusqu'à 100 % de la performance des Actifs de financement par le biais d'instruments financiers dérivés de gré à gré afin de s'exposer à l'Indice de la Stratégie. Les TRS seront utilisés dans le cadre des limites maximales et attendues des actifs, telles qu'elles sont définies dans la section 4.17 de la section Généralités. Les actifs sous-jacents seront principalement constitués de l'Indice de la Stratégie.</p>

Caractéristiques	« PARWORLD Quant Equity Europe Guru » Compartiment absorbé	« THEAM QUANT - Equity Europe GURU » Compartiment absorbant
Politique/ Stratégie d'investissement		<p>2.8 À tout moment, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs nets dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'Espace économique européen autre qu'un pays ne collaborant pas à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. La part restante, à savoir 25 % maximum de ses actifs, peut être investie dans n'importe quelles autres Valeurs mobilières, dans des instruments dérivés, des Instruments du marché monétaire et/ou des liquidités, ainsi que, dans une limite fixée à 15 % de ses actifs nets, en titres de créance de toute nature, et dans une limite fixée à 10 % de ses actifs nets, en OPCVM et/ou en OPC.</p> <p>2.9 À la date du présent prospectus, les indices utilisés par le Compartiment au sens du Règlement sur les indices de référence, leurs administrateurs ainsi que leur statut d'inscription sur la liste dressée par l'AEMF, conformément à l'article 36 du Règlement sur les indices de référence, sont décrits dans l'Annexe 1 du présent Prospectus (« Informations sur les indices utilisés au sens du Règlement sur les indices de référence »).</p> <p>2.10 Le Compartiment peut utiliser des Techniques de GPE, conformément aux dispositions prévues dans la section 4 et, en particulier, dans le paragraphe 4.17 de la section Généralités.</p>
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Des instruments financiers dérivés principaux et des warrants peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et de couverture, tel que décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.	Les instruments dérivés de gré à gré (notamment les TRS), tels qu'ils sont définis dans le prospectus de THEAM QUANT, peuvent être utilisés aux fins de mise en œuvre de la Stratégie.
TRS / VNI • Prévu(e) • Maximum • Type de TRS	200 % 230 % non financé	200 % 220 % financé et non financé
Risques de marché spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de contrepartie</li> <li>• Risque lié aux instruments dérivés</li> </ul>	<p>(a) Actions ;</p> <p>(b) Volatilité des marchés ;</p> <p>(c) Risque de change ;</p> <p>(d) Conflits d'intérêts ;</p> <p>(e) Utilisation d'instruments financiers dérivés.</p>
Profil type de l'investisseur	<p>Ce compartiment convient aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;</li> <li>• sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;</li> <li>• peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;</li> <li>• peuvent tolérer la volatilité.</li> </ul>	<p>Chaque Investisseur dans le Compartiment doit comprendre et évaluer la Stratégie, les caractéristiques et les risques du Compartiment pour pouvoir prendre une décision d'investissement en toute connaissance de cause.</p>

Caractéristiques	« PARWORLD Quant Equity Europe Guru » Compartiment absorbé	« THEAM QUANT - Equity Europe GURU » Compartiment absorbant
Principales différences : • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs	- En conséquence de ce qui précède, le choix du compartiment THEAM Quant - Equity Europe GURU comme Compartiment absorbant est lié i) aux similitudes entre les deux compartiments en matière de stratégies, ii) au fait que les actifs du Compartiment absorbé ont atteint des niveaux qui ne permettent plus une gestion efficace dans le meilleur intérêt des Actionnaires absorbés, et iii) au fait que cette fusion simplifiera la structure en éliminant les doublons parmi les véhicules d'investissement et en améliorant la qualité de l'exécution.	
Jour d'évaluation	À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg et en France (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire enregistrée ce Jour d'évaluation, sauf si les places boursières en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, en Italie, en Suisse, en Norvège et au Danemark sont fermées, à l'exception du 31 décembre de chaque année.	Un Jour d'évaluation correspond à un Jour ouvré entier au cours duquel les places boursières sont ouvertes en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, en Italie, en Suisse, en Norvège et au Danemark (à l'exception des samedis et dimanches ainsi que des jours fériés au Luxembourg et en France).
Frais courants : • « Classic » • « N »  • « Privilege » • « I »	À la date du présent document : • 1,65 % (y compris commission de gestion de 1,50 %) • 2,4 % (y compris commission de gestion de 1,50 %)***** • 0,99 % (y compris commission de gestion de 0,75 %) • 0,76 % (y compris commission de gestion de 0,75 %)	À la date du présent document : • 1,65 % (y compris commission de gestion de 1,30 %) • 1,8 % (y compris commission de gestion de 1,30 %) • 0,95 % (y compris commission de gestion de 0,70 %) • 0,76 % (y compris commission de gestion de 0,60 %)

La date de la transaction, le Jour de calcul et de publication de la VNI, le Jour de règlement des ordres, le SRRI (5), la Procédure de gestion des risques (Approche par les engagements), la Devise comptable, et toute autre caractéristique ne figurant pas dans le tableau ci-dessus sont les mêmes pour les Compartiments absorbé et absorbant.

\*\*\*\*\* Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbés ne sont pas enregistrées en France

## 6) Conséquences fiscales

Ces fusions n'auront pas de conséquence fiscale au Luxembourg pour vous.

Conformément à la Directive européenne 2011/16, les autorités luxembourgeoises sont tenues de transmettre aux autorités fiscales de votre pays de résidence le produit brut total résultant de l'échange d'actions dans le cadre de ces fusions.

Nous vous recommandons de contacter un conseiller professionnel ou votre autorité fiscale locale pour tout conseil fiscal ou toute information supplémentaire sur les conséquences fiscales possibles liées à ces fusions.

## 7) Droit de rachat des actions

Vos options :

Si vous n'acceptez pas les fusions, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions jusqu'à l'heure limite d'acceptation des ordres, aux dates indiquées dans la colonne « Date du dernier ordre » du 1er tableau ci-dessus.

Si vous détenez vos actions par le biais d'une chambre de compensation, nous vous conseillons de vous renseigner sur les dispositions spécifiques s'appliquant aux souscriptions, rachats et conversions effectués via ce type d'intermédiaire.

En cas de question, veuillez contacter notre Service Clientèle (+ 352 26 46 31 21 / AMLU.ClientService@bnpparibas.com).

## 8) Autres informations

Les opérations de fusion seront validées par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises des Sociétés.

Les rapports de la Fusion seront indiqués sur le site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) dès qu'ils seront connus.

Les Rapports annuel et semestriel et les documents légaux des Sociétés, les DICI des Compartiments absorbé et absorbant et les rapports du Dépositaire et du Réviseur d'entreprises agréé au titre de cette opération sont disponibles auprès de la Société de gestion. Les DICI du Compartiment absorbant sont également disponibles sur le site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) que nous vous invitons à consulter afin de prendre connaissance de leur contenu.

Cet avis sera également communiqué à tout investisseur potentiel avant toute souscription.

Veuillez consulter les Prospectus des Sociétés pour tout terme ou toute expression non définis dans cet avis.